

Vérifier à l'audition

Cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Première Commission

Débat thématique sur les questions de désarmement
et de sécurité internationale

Point 67 : Désarmement général et complet.

**Intervention prononcée par:
M. Youssouf Koné**

New York, le 19 octobre 2004

Monsieur le Président,

Puisque je prends la parole pour la première fois, je voudrais tout d'abord vous féliciter au nom de ma délégation et à travers vous les autres membres du bureau pour votre brillante élection à la présidence de notre commission. Votre expérience personnelle et votre sens pratique dans la direction des débats depuis le début de nos travaux me paraissent des gages suffisants de succès de nos délibérations. Je voudrais vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président,

Les travaux dans notre commission ont pour but de relever les grands défis en matière de maîtrise des armements et de désarmement. L'importance de cette question pour la communauté internationale a été largement évoquée par plusieurs délégations au cours du débat général. Ma délégation comprend et partage les préoccupations exprimées par rapport au désarmement nucléaire, aux armes de destruction massive, aux armes classiques et conventionnelles ainsi qu'au risque de leur acquisition par les terroristes.

Je voudrais assurer ici de la contribution de la République du Mali aux efforts collectifs en matière de désarmement. Cependant ces actions devront s'inscrire dans un cadre multilatéral.

Monsieur le Président,

La préoccupation majeure de mon pays, de ma sous-région et de l'Afrique en matière de désarmement réside aujourd'hui dans la problématique des armes légères et de petit calibre. Les armes de ce type constituent pour notre continent un véritable défi à la paix, la stabilité de nos Etats, à la sécurité et au développement de nos populations.

Monsieur le Président,

Depuis la fin de la guerre froide et de la compétition stratégique, la détention des armes a cessé d'être le monopole des Etats en raison de la prolifération des conflits dans certaines régions du monde comme en Afrique. Des groupes ethniques, religieux, d'intérêts économiques, des milices s'affrontent désormais à l'intérieur des entités souveraines. L'Afrique, en certains endroits, est devenue dans les années 1990 l'espace où les Etats ont perdu le contrôle exclusif sur les armes. Cette situation ouvre la voie au grand banditisme avec son lot d'attaques à main armée, d'enlèvement de véhicules, de morts, de blessés, de viols au cours des conflits armés. Les statistiques chiffrent à 150 à 500 millions le nombre d'armes en circulation dans le monde hors de tout contrôle des Etats.

Monsieur le Président,

C'est l'ampleur de la situation qui a incité en 1993 le Président de la République du Mali à solliciter l'appui du Secrétaire général des Nations Unies pour lutter contre le phénomène au Mali et dans la sous-région ouest-africaine.

Les résultats positifs enregistrés dans nos pays depuis lors, témoignent de l'importance des efforts déployés pour y parvenir

Ces résultats substantiels sont le fruit de la volonté politique des Etats à engager une lutte sans merci contre la prolifération des armes légères. Le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest en est une parfaite illustration. Je voudrais, à cet égard, rendre hommage à l'engagement des Etats membres de la CEDEAO.

C'est aussi le lieu de saluer les avancées significatives en cours sur un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères.

Monsieur le Président,

Mon pays qui a toujours été à l'avant-garde de cette lutte en Afrique de l'Ouest jouit aujourd'hui d'une expérience incontestable. En effet la République du Mali qui a connu une rébellion armée dans les années

1990 dans ses régions septentrionales, a mis en place en 1996 une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères. Cette structure a collecté et incinéré au cours de cérémonies dénommées "flamme de la paix" à travers le pays, environ 850 armes entre 2001 et 2003. Je voudrais profiter de cette tribune pour remercier le Gouvernement belge pour son appui considérable au fonctionnement de cette commission.

Monsieur le Président,

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention de toutes les délégations sur le projet de résolution **A/C.1/59/L.21** intitulé: "Assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères" que mon pays a soumis à l'adoption de notre Commission au nom des 15 Etats membres de la CEDEAO. Je voudrais remercier d'avance toutes les délégations qui voudront bien apporter leur soutien à cette résolution. Nous espérons que comme par le passé, elle sera adoptée par consensus.

Je vous remercie./-